EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
en exercice : 48 **présents : 35** **pouvoirs : 9** **votants : 44**

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 13 décembre 2017

Présents :
MM PERROUIN, SABOURIN, LUCAS, COIGNET, BALEYDIER, BOUHIER, GICQUEL, HUET, BARON, RIPOCHE, BERTIN, MABIT, LAUMONIER, CORBET, ROUSSEAU, RIVERY, BARAUD, AGASSE, MARCHAIS J.P., POUPELIN, AUBRON,
MMES BRAUD, MENARD, TESSEREAU, HOUSSIN, MEILLERAIS-PAGEAUD, DAVIOT, BOUCHER, PETITEAU, MOSTEAU, GILBERT, CHARRIER, LE POTTIER, PEROCHEAU, LACOSTE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme VIVANT (pouvoir à Mme MEILLERAIS-PAGEAUD), Mr ROCHET (pouvoir à Mme DAVIOT), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mr BUZONIE (pouvoir à Mr AUBRON), Mr JOUNIER (pouvoir à Mr BALEYDIER), Mr SERISIER (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mr LEGOUT (pouvoir à Mme LE POTTIER), Mr TEURNIER (pouvoir à Mr GICQUEL), Mr J. MARCHAIS (pouvoir à Mr POUPELIN).

Absentes excusées : MMES LERAY, ARBERT, CHOBLET, BABIN.

Est nommé secrétaire de séance : Thierry AGASSE

Groupement de commandes Accessibilité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21-1 ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant que les communes du territoire intéressées et la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) envisagent de constituer un groupement de commandes pour des missions d'assistance technique, de diagnostic, et de fourniture de l'attestation de conformité, en matière d'accessibilité. Celui-ci permet de mettre en commun ses besoins et de réaliser des économies d'échelle.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la CCSL propose de gérer l'élaboration du dossier de consultation, la consultation, l'analyse des offres, la notification des marchés pour le compte de chaque commune adhérente à la convention de groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commandes Accessibilité.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes relative aux missions d'assistance technique, de diagnostic, et de fourniture de l'attestation de conformité, en matière d'accessibilité (annexée à la présente délibération).
- **ACCEPTE** que la CCSL assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application aux articles 28 et 101.3I de l'ordonnance n°2015-899, et se charge notamment d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés au nom et pour le compte de chaque membre du groupement, l'exécution des marchés demeurant ensuite à la charge de chaque membre qui les suivra pour ses besoins propres, y compris la reconduction annuelle des marchés.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.
- **AUTORISE** par avance le Président de la CCSL à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres dans la limite du montant annuel maximum défini comme suit : 15 000 € HT.
- **NE PROCEDE PAS** au scrutin secret pour désigner les représentants de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au sein de la Commission d'Appel d'Offres paritaire du groupement de commandes susvisé.
- **DESIGNE** le délégué titulaire et le délégué suppléant suivants qui siègeront dans la Commission d'Appel d'Offres spécifique du groupement de commandes :
  - ✓Délégué titulaire : Pierre-André PERROUIN
  - ✓Délégué suppléant : Jean-Marie POUPELIN.

Fait à Vallet, le 20 décembre 2017

Le Président
Pierre-André PERROUIN

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le

de son affichage le